

Surveillant(e) - visiteur(e) de nuit en secteur social et médico-social

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Durée et amplitude : la durée totale de la formation sera portée en 2015 à 203 heures, soit 29 jours de formation de 7 heures.

L'ensemble de la formation doit se dérouler sur une durée (amplitude) de 12 mois au maximum.

La formation est organisée sous forme de modules, chaque module pouvant être suivi indépendamment les uns des autres.

Les formations de « surveillant de nuit qualifié » et de « maitresse de maison » comprennent des modules communs et des modules spécifiques :

	Surveillant de nuit qualifié	Maitresse de maison
Modules communs	Les problématiques des publics Les fondements et les méthodes d'accompagnement Le cadre institutionnel de la fonction Le travail en équipe pluri professionnelle L'accompagnement méthodologique (préparation de l'évaluation)	
Modules spécifiques	Rôle et fonction du surveillant de nuit La sécurité des personnes et des biens Les techniques d'hygiène et de confort Le travail la nuit	Rôle et fonction de la maitresse de maison Qualité et sécurité du cadre de vie Entretien du cadre de vie Entretien du linge Préparation des repas et hygiène alimentaire

Dans le cadre de la formation de « surveillant de nuit qualifié », les modules de formation des 3 domaines d'activités sont complétés par un module de sensibilisation aux risques liés au travail de nuit sur les axes suivants : risques pour la santé, organisation du travail de nuit, conciliation vie privée/professionnelle et ergonomie des postes de travail